



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	heliportage groupe veneon	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
3 06 21	berarde	chatelleret	11		1	
....	sorreiller	4		1	
....	temple ecrins	5		1	
....	carrelet	4			
....	pillate	4		1	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

PAGE N° 1

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

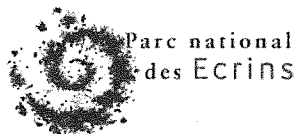
N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	heliportage groupe veneon	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
3 06 21	berarde	berarde		1		rotation ONF pour reconnaissance des risque déboulements camping municipal
.....	berarde CAF	temple ecrins ,		3	2	rotation caf pour travaux chaudiere+pellets 2 rotations ouvriers descente a pieds
	champhorent	la lavey		6	1	ouverture ref
	berarde caf	pilatte		1	2	ouvriers pour installation cuisine et fissure refuge
						COPIE AU SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Le principe, si compatible avec le chantier : descente des ouvriers à pied.

PAGE N° 2

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins